

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2018

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS138

présenté par
Mme Dubié

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les dispositions relatives à cet article sont aussi applicables à toutes les chambres consulaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de ce projet de loi, il est regrettable que les chambres consulaires n'aient pas été prises en compte. C'est pourquoi cet amendement tend à étendre les dispositions de l'article aux chambres consulaires.